Commune de Coulimer Département de l'Orne

PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux septembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Coulimer s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MARINTHE maire de Coulimer.

<u>Étaient présents</u>: Jean-Claude MARINTHE, maire; Philippe BARBE, Benoît AGUINET, Christine ROGUET, adjoints; Hélène BRUSIN, Laurent DAGUENET, Thierry FAYET, Nathalie SAUQUES, , conseillers.

Etait absente: Olivier BOURGOUIN, Florie-Anne GARDY, Julie VERBEKE

Thierry FAYET a été nommé secrétaire de séance

<u>Date de convocation</u> : 14/09/2021 <u>Date d'affichage</u> : 23/09/2021

Ordre du jour :

Désignation d'un secrétaire de séance

- 1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal
- 2. Approbation du rapport d'activité de la CDC du Pays de Mortagne
- 3. Point sur projet de reprise du fonds de commerce 9 et 11 rue de la Forge
- 4. Demande d'un fond de concours auprès de la CDC du Pays de Mortagne au Perche
- 5. Complément subventions aux associations
- 6. Actualisation des statuts du TE61 et son annexe
- 7. Présentation du projet "adressage" sur la commune
- 8. Questions et informations diverses

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance précédente.

Délibération 2021.09-01 Rapport d'activité de la CDC du Pays de Mortagne au Perche

Conformément à l'article L 5211-39 du CGCT, Monsieur le Président de la CDC du Pays de Mortagne-au-Perche a adressé à la commune le rapport d'activités de la CDC du Bassin de Mortagne au Perche pour l'année 2020.

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

• **Prend acte** dans sa totalité du contenu du rapport d'activités 2020 de la Communauté de Communes du Pays de Mortagne au Perche

Point sur le projet commerce multiservices

Dans le cadre de la vente du commerce multi services appartenant à Madame Christiane SYNOWAJTYS, la commune de Coulimer souhaite acquérir les murs du 11 rue de la Forge pour un montant de 70 000 €. Il est précisé que le fond et le garage sont acquis par Me Tréfouel

Le bien fera l'objet par la suite d'un crédit-bail vis-à-vis de Me Tréfouel.

La commune s'engage dans un premier temps à effectuer des travaux de restauration :

- déplacement des sanitaires,
- création d'une ouverture entre l'épicerie et le bar,
- aménagement d'un comptoir caisse avec électricité et informatique

La date prévue pour le début de l'exploitation du commerce et du crédit-bail est fixé au 1^{er} ianvier 2022 Le montant du crédit-bail sera calculé dans un premier temps sur la base de 70 000 € auxquels s'ajoutent les frais de notaire sur une durée de 15 ans.

Dans un deuxième temps la commune entreprendra des travaux au 9 rue de la Forge avec le projet d'aménager un salon de thé, une chambre d'hôte, une terrasse.

Ce bien fera également l'objet d'un crédit-bail.

Me Tréfouel s'engage à accepter un crédit-bail sur la base d'un maximum de 175 000 € (environ 145 000 € HT) à rembourser avec un premier apport de 50 000 €

- Achat bien 30 800 €
- Travaux subventionnés à 50 % : 178 000 € (y compris les travaux effectués au 11 rue de la Forge)

A prévoir : une clause de remboursement anticipé

Délibération 2021.09-02	Demande de fonds de concours auprès de la CDC du Pays de
	Mortagne au Perche

Vu la délibération n°21_06_24_01 du Conseil communautaire pour la création d'un fonds de concours pour le soutien aux investissements des communes,

Monsieur le Maire présente le projet de la commune : Modernisation du commerce multiservices

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel de l'opération :

DEPENSES HT		RECETTES		TAUX
Travaux	278 625 €	Financement Etat DETR	157 423 €	50 %
Maîtrise d'œuvre	36 221 €	Financement Département (aide au	9 000 €	2.85%
		commerce de proximité)		
		Opération Collective de		
		Modernisation		
		Autre		
		Fonds de concours CDC	62 929 €	20%
		Autofinancement	85 494 €	27.15%
TOTAL	314 846 €	TOTAL	314 846 €	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Approuve le projet de Modernisation du commerce multiservices
- Autorise Monsieur le Maire ou son premier adjoint à solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de communes du Pays de Mortagne au Perche
- Autorise Monsieur le Maire ou son premier adjoint à signer la convention de fonds de concours avec la Communauté de communes du Pays de Mortagne au Perche ainsi que les éventuels avenants et documents afférents au dossier.

Délibération 2021.09-03	Subventions aux associations
DC110C1at1011 2021.03-03	i Subventions aux associations

Monsieur le Maire présente les courriers de plusieurs associations sollicitant une subvention.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Accorde une subvention de 150 € à l'Association de Chasse de Coulimer
- Accorde une subvention de 1500 € à l'association Patrimoine de Coulimer

Statuts de TE61

Ce point sera évoqué lors de la prochaine réunion car le TE61 n'a pas encore délibéré

Projet Adressage

Le travail d'adressage est une compétence communale de la responsabilité du Maire. Les enjeux sont nombreux :

- Interventions des secours ou des gendarmes
- Distribution du courrier et des colis
- Accès à une connexion fibre optique
- Services des Impôts et fiscalisation
- Démarches sur Internet

Dans ce contexte l'Agence Orne Métropole propose d'accompagner les communes dans leurs actions d'adressage avec l'objectif de mettre en place une base adresse locale fiable, homogène sur le territoire départemental et en cohérence avec les bases de données nationales.

La commune de Coulimer a sollicité Orne Métropole pour cette mission.

Il est nécessaire de former un petit groupe de travail : Benoît AGUINET, Philippe BARBE, Hélène BRUSIN, Thierry FAYET, Christine ROGUET

Délibération 2021.09-04 Cartographie du réseau d'eaux pluviales

Vu l'article 4 de la loi MOP du 12 juillet 1985,

Considérant la possibilité de mutualiser les études pour l'élaboration du schéma directeur d'assainissement collectif et pour le diagnostic et le repérage des réseaux d'eaux pluviales,

Considérant que l'assainissement collectif est une compétence de la Communauté de communes du Pays de Mortagne au Perche et que le réseau des eaux pluviales est une compétence communale,

Considérant le projet de convention qui définit le mandat confié à la Communauté de communes du Pays de Mortagne au Perche, les conditions de réalisation de l'étude et le montant estimé de la participation de la commune,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Autorise le Maire ou le premier adjoint à signer la convention de mandat et d'éventuels avenants ainsi que tous les documents afférents au dossier,
- Autorise la Communauté de communes du Pays de Mortagne au Perche à commander la réalisation de cette étude sur le réseau d'eaux pluviales pour le compte de la commune,
- Précise qu'à l'issue de l'étude, la commune versera sa participation sur présentation des dépenses réelles présentées par la Communauté de communes du Pays de Mortagne au Perche,
- Précise que les crédits concernant cette participation seront inscrits au budget communal 2022.

Questions diverses

- Révision de la Charte du Parc Naturel Régional du Perche : la commune est intégrée au périmètre d'étude. Le conseil souhaite qu'un représentant du PNRP vienne présenter le projet.
- Adhésion de la commune à la mission Référent Signalement proposée par le Centre de Gestion de l'Orne (gratuit)
- Rappel aux habitants de Coulimer : des aides pour les travaux de rénovation des logements peuvent être sollicitées auprès de la plateforme habitat du Pays du Perche Ornais située à la Maison des Territoires à Mortagne au Perche ZI de la Grippe.
- Opération collective proposée par le TE61 : possibilité d'installation par soufflage d'isolation des combles des bâtiments publics. A voir pour la salle des fêtes et l'ancienne école
- Chemin piétonnier de l'église vers la plateforme de tri sélectif : passage derrière la maison de M Mosrin à étudier
- Portail électrique 12 rue de la Forge : achat du matériel à Brico dépôt et pose par quelques conseillers volontaires : T Fayet, B Aguinet, L Daguenet

Fin de la séance à 23h45